Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de l'Estrie – Centre
hospitalier universitaire
de Sherbrooke
Québec

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS LE JEUDI 24 AOÛT 2023, À L'ÉDIFICE NORTON, SHERBROOKE

Présences :	Simon Bérubé	Administrateur
	Isabelle Boucher	Administrateur
	Dominique Dorion	Membre observateur
	Jocelyne Faucher	Administrateur
	André Forest	Administrateur
	Jacques Fortier	Président
	Diane Gingras	Vice-présidente
	Rachel Hunting	Administrateur
	Michel Kinumbe Elungu	Administrateur
	Michel Lafrance	Administrateur
	Patrice Lamarre	Administrateur
	Renée Létourneau	Administrateur
	Denis Roussel	Administrateur
	Audrey Roussel	Administrateur
	Jean Roy	Administrateur
	Serge Therrien	Administrateur
	Raymonde Vaillancourt	Administrateur
Absences motivées :	Patrick Boucher	Administrateur
	Gerald R. Cutting	Administrateur
	Stéphane Tremblay	Président-directeur général
Invités :	Pascale Bélisle	Directrice adjointe des affaires publiques
	Annie Boisvert	Directrice générale adjointe au programme santé physique générale et spécialisée
	Robin Marie Coleman	Présidente-directrice générale adjointe
	Karine Duchaineau	Directrice générale adjointe des programmes sociaux et de réadaptation
	Perrine-Garde Granger	Présidente du comité d'éthique clinique et organisationnel
	Stéphanie Jetté	Directrice de la protection de la jeunesse
	Mélissa Rancourt	Coordonnatrice - Partenaires ressources humaines et santé bien-être
	Joanne Roberts	Directrice de la qualité, de l'éthique, de la performance et du partenariat
	Nathalie Tremblay	Conseillère cadre en éthique clinique et organisationnelle
	Mario Viens	Directeur des services professionnels

1.0 Ouverture de la séance et constatation des présences

Le président, M. Jacques Fortier, souhaite la bienvenue à tous à cette 77e assemblée ordinaire du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

Il mentionne qu'en l'absence du président-directeur général, la présidente-directrice générale adjointe, Mme Robin Marie Coleman, agira à titre de secrétaire.

Après vérification du quorum, la séance est ouverte.

2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, L'ORDRE DU JOUR SUIVANT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

1. Ouverture de la séance et constatation des présences
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Déclaration de conflits d'intérêts en regard des membres du conseil d'administration
4. Période de questions du public
5. Lecture, approbation et suivis du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le jeudi 15 juin 2023
6. Informations du président du conseil d'administration et du président-directeur général
7. Points pour échanges (discussion et/ou décision) *AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ*
   - 7.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et la communauté
     - 7.1.1 Bilan annuel par la direction de la protection de la jeunesse
     - 7.1.2 Rapport annuel en matière de promotion de la civilité et de prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail
     - 7.1.3 Rapport annuel du conseil multidisciplinaire 2022-2023
   - 7.2 Assurer la qualité des soins et services
     - 7.2.1 Divulgation des actes répréhensibles en établissement
     - 7.2.2 Rapport annuel du comité d'éthique clinique et organisationnelle
     - 7.2.3 Bilan et Entente de gestion et d'imputabilité 2022-2023
   - 7.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services
   - 7.4 Utiliser judicieusement les ressources
   - 7.5 Intégrer la mission universitaire
8. Informations des comités et instances du conseil d'administration et du président-directeur général
   - 8.1 Comité de vérification et de suivi budgétaire du 11 août 2023
9. Agenda de consentement *AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ*
   - 9.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et la communauté
     - 9.1.1 Exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS
       - 9.1.1.1 Effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS
     - 9.1.2 Conseil d'administration d'Opération Enfant Soleil - Nomination
     - 9.1.3 Nomination d'un optométriste
   - 9.2 Assurer la qualité des soins et services
     - 9.2.1 Comité de prestation sécuritaire des soins et des services aux usagers – Nomination de membres
     - 9.2.2 Politique sur la gestion intégrée de portefeuille de projets
   - 9.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services
   - 9.4 Utiliser judicieusement les ressources
     - 9.4.1 Registre des signataires autorisés RAMQ
     - 9.4.2 Remplacement du système de gestion des services informatiques et technologiques
     - 9.4.3 Autorisation pour l'engagement financier d'un contrat de service en ressource intermédiaire de 16 places SAPA
     - 9.4.4 Autorisation pour l'engagement financier d'un contrat de service en ressource intermédiaire de 20 places en santé mentale
     - 9.4.5 Demande d'autorisation d'emprunt (septembre 2023 à mars 2024)
     - 9.4.6 Ouverture d'un compte Desjardins pour les dépôts par internet
     - 9.4.7 Mise à jour des signataires autorisés – Fonds de financement
     - 9.4.8 Résultats financiers à la période 3 et rapport trimestriel AS-617
   - 9.5 Intégrer la mission universitaire

10. Divers

11. Huis clos

11.1 **Rapport annuel sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services 2022-2023**

11.2 Renouvellement des contrats avec deux cliniques médicales spécialisées

11.3 Cadres supérieurs

11.4 Bloc opératoire à l'Hôpital Fleurimont – État de situation

11.5 Urgence de Brome-Missisquoi-Perkins – État de situation

12. Clôture de la séance

3.0 Déclaration des conflits d'intérêts en regard des membres du conseil d'administration

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

4.0 Période de questions du public

Aucune question n'est soumise.

5.0 Lecture, approbation et suivis du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 juin 2023 et de l'extrait de résolution par voie électronique du 4 juillet 2023

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 juin 2023 et de l'extrait de résolution par voie électronique du 4 juillet 2023, ils sont adoptés tels que soumis.

6.0 Informations du président du conseil d'administration et du président-directeur général

Le rapport d'activités du président du conseil d'administration et du président-directeur général, pour la période du 16 juin au 24 août 2023, a été transmis aux membres.

Le président et la présidente-directrice générale adjointe font part des différentes activités ayant eu lieu, entre autres :

Le 16 juin dernier a eu lieu le Gala de la Chambre de commerce de Sherbrooke, avec la présence de Jacques Fortier et Dr Stéphane Tremblay, lors duquel notre président du conseil d'administration s'est vu décerner le prix du Grand Estrien pour souligner, entre autres, son implication bénévolement dans le secteur de la santé et des services sociaux depuis plus de 30 ans.

Le 17 août dernier, le tournoi de golf de la mairesse de Sherbrooke, Mme Évelyne Beaudin, a eu lieu au profit de la Fondation du Centre de services scolaires de Sherbrooke avec la présence de M. Jacques Fortier et de Mme Diane Gingras.

La présidente-directrice générale adjointe souligne également la présence de trois stagiaires français originaires de la France, dans le programme de formation de Directeur d'hôpital, étant au CIUSSS de l'Estrie – CHUS jusqu'au 13 octobre prochain; les membres leur souhaitent la bienvenue.

7.0 Points pour échanges (discussion ou décision) AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ

7.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et la communauté

7.1.1 Bilan annuel par la direction de la protection de la jeunesse

Le président invite Mme Stéphanie Jetté, directrice de la protection de la jeunesse, à présenter le bilan annuel 2022-2023 de la Direction de la protection de la jeunesse.

Selon la Loi sur la protection de la jeunesse, la directrice de la protection de la jeunesse a l'obligation de présenter au conseil d'administration de l'établissement le bilan annuel de l'exercice de ses responsabilités et du fonctionnement du centre de protection de l'enfance et de la jeunesse.

Madame Jetté présente en détail les travaux de la dernière année.

Après questions et commentaires, le président remercie Madame Jetté de la présentation.

7.1.2 Rapport annuel en matière de promotion de la civilité et de prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail

Le président invite Mme Mélissa Rancourt, coordonnatrice, partenaires ressources humaines et santé bien-être, à la Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, à présenter le rapport annuel.

Conformément à l'article 8.4.6 de la Politique en matière de promotion de la civilité et de prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail, Mme Rancourt présente en détail les principales réalisations découlant de l'application de cette politique pour l'année 2022-2023.

Après questions et commentaires, le président remercie Mme Rancourt pour la présentation.

7.1.3 Rapport annuel du conseil multidisciplinaire (CM) 2022-2023

Le président invite Mme Marie-Andrée Périgny, présidente du CM à présenter le rapport annuel 2022-2023, comme prévu à la Loi sur les services de santé et les services sociaux, à l'Article 226.

Madame Périgny débute en présentant la liste des membres du comité exécutif 2022-2023 et rappelle le mandat du CM, ainsi que les faits saillants et les réalisations depuis le 1er avril 2023. Elle poursuit en stipulant les priorités annuelles pour 2023-2024 et termine en indiquant que le CM se penchera sur tout autre dossier jugé pertinent porté à son attention en cours d'année.

Après questions et commentaires, le président remercie Madame Périgny pour la présentation.

7.2 Assurer la qualité des soins et services

7.2.1 Divulgation des actes répréhensibles en établissement

Le président invite Mme Nathalie Tremblay, conseillère cadre en éthique clinique et organisationnelle à la Direction de la qualité, de l'éthique, de la performance et du partenariat, pour présenter le rapport annuel 2022-2023 sur la divulgation des actes répréhensibles.

Elle présente les faits saillants sur le nombre de divulgations faites et jugées recevables et le nombre de demandes d'informations reçues au cours de l'année. Elle conclut en faisant état des priorités du comité sur le processus de divulgation pour la prochaine année.

Le président remercie Mme Tremblay de la présentation et les membres prennent acte du rapport annuel 2022-2023.

7.2.2 Rapport annuel du comité d'éthique clinique et organisationnelle

Madame Tremblay poursuit avec Dre Perrine Granger, présidente du comité d'éthique clinique et organisationnelle (CÉCO), pour présenter le rapport annuel 2022-2023 du comité.

À tour de rôle elles présentent les réalisations ayant eu lieu au cours de l'année dont, entre autres, la contribution au développement d'une culture éthique dans l'organisation et le réseau québécois. Neuf rencontres de l'exécutif et six rencontres du CÉCO se sont tenues et plusieurs membres ont contribué à de multiples travaux, selon leur expertise, intérêts et disponibilités.

Elles font état des collaborations et réalisations en contexte de fin de pandémie et présentent en détail les autres réalisations ayant eu lieu au cours de l'année, soit en Estrie et au niveau provincial.

Madame Tremblay et Dre Granger terminent en informant les membres des enjeux existants et/ou émergents durant l'année et du projet de vision du CÉCO, soit de tendre vers une augmentation des réflexes éthiques dans l'organisation.

Le président les remercie de leur présentation et les membres prennent acte du rapport annuel du comité d'éthique clinique et organisationnelle 2022-2023.

7.2.3 Plan annuel 2020-2023 et Entente de gestion et d'imputabilité 2022-2023

Le président invite Mme Joanne Roberts, directrice de la qualité, de l'éthique, de la performance et du partenariat, à présenter les faits saillants du bilan du Plan annuel 2020-2023 et du bilan de l'Entente de gestion et d'imputabilité (EGI) 2022-2023.

En ce qui concerne l'EGI, Mme Roberts indique qu'à la fin de l'année 2022-2023, 31 % des indicateurs ont atteint les engagements fixés avec le MSSS et 14 % sont proches de les atteindre. La majorité des indicateurs se situe très loin de leur cible, soit 55 %.

Lorsque comparés avec la période 13 de 2021-2022, 53 % des indicateurs se sont améliorés ou sont demeurés stables, tandis que 47 % des indicateurs se sont détériorés au cours de l'année.

Pour le plan annuel 2022-2023, il n'y a qu'un seul indicateur qui a atteint la cible fixée, soit 6 % alors que quatre indicateurs ne l'ont pas atteint, mais ils sont près de l'objectif, soit 24 %. De plus, 12 indicateurs n'ont pas atteint la cible fixée, soit 70 %.

Pour terminer, Madame Roberts stipule que pour mesurer l'évolution, la donnée la plus récente est comparée avec celle de la P13 de l'an dernier si l'indicateur était présent au plan annuel 2021-22 ou à la première donnée de l'année en cours.

Après questions et commentaires, le président remercie Madame Roberts pour la présentation.

7.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services

Aucun point n'est présenté dans cette section.

7.4 Utiliser judicieusement les ressources

Aucun point n'est présenté dans cette section.

7.5 Intégrer la mission universitaire

Aucun point n'est présenté dans cette section.

8.0 Informations des comités et instances du conseil d'administration et du président-directeur général

Le président rappelle que chaque président présente un sujet qui ne fera pas partie de l'agenda de consentement, mais dont il considère important d'en informer les membres verbalement.

8.1 Comité de vérification et de suivi budgétaire du vendredi 11 août 2023

Le président fait part des sujets traités lors de la rencontre.

9.0 Agenda de consentement AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ

Le président rappelle aux membres que tous les sujets à l'agenda de consentement ont déjà été discutés à un comité du conseil d'administration. Le déroulement se fera de façon succincte, lorsqu'une question est formulée, le hors cadre ou le président du comité concerné est appelé à répondre.

9.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et communautés

9.1.1 Exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

9.1.1.1 Effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

RÉSOLUTION : CA-7330 – 2023-08-24

Relative aux effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

Les résolutions sont adoptées à l'unanimité sur proposition dûment appuyée. Elles apparaissent dans le dossier en annexe et font partie intégrale du présent document.

9.1.2 Conseil d'administration d'Opération Enfant Soleil - Nomination

RÉSOLUTION : CA-7331 – 2023-08-24

Relative au conseil d'administration d'Opération Enfant Soleil - Nomination

CONSIDÉRANT :

- la fin de mandat actuel;
- le niveau de représentation souhaité;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE NOMMER : Madame Robin Marie Coleman, présidente-directrice générale adjointe à titre de représentante du CIUSSS de l'Estrie – CHUS au conseil d'administration d'Opération Enfant Soleil, à compter du 24 août 2023.

9.1.3 Nomination d'un optométriste

RÉSOLUTION : CA-7332 – 2023-08-24

Relative à la nomination d'un optométriste

CONSIDÉRANT :

- que les optométristes déjà nommés pour œuvrer au sein de la Direction du soutien à domicile et services spécialisés en gériatrie, en déficience et en trouble du spectre de l'autisme ne peuvent effectuer toutes les heures de services accordées et qu'un départ à la retraite à l'hiver 2024 est envisagé par l'un d'eux;
- qu'il est souvent difficile de recruter des optométristes qui souhaitent s'impliquer auprès de la clientèle des centres de réadaptation;
- que les besoins de la clientèle sont grands et que cela entraîne des délais d'attente importants;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ENTÉRINER : la nomination de Dr Laurent Nantel-Levreault, optométriste, à raison de 14 heures par semaine à un tarif horaire pour une durée de 2 ans, soit du 28 août 2023 au 28 août 2025, pour des activités au sein du Centre de réadaptation de l'Estrie (programme en déficience visuelle).

9.2 Assurer la qualité des soins et services

9.2.1 Comité de prestation sécuritaire des soins et des services aux usagers – Nomination de membres

RÉSOLUTION : CA-7333 – 2023-08-24

Relative au comité de prestation sécuritaire des soins et des services aux usagers – Nomination de membres

CONSIDÉRANT :

- que la composition de ce comité doit assurer une représentativité équilibrée des employés de l'établissement, des usagers, des personnes qui exercent leur profession dans l'établissement de même que, s'il y a lieu, des personnes qui dispensent, pour le compte de l'établissement, des services aux usagers (art.183.1, LSSSS);
- la composition et la durée du mandat prévues aux Règles de fonctionnement du Comité de prestation sécuritaire des soins et des services aux usagers;
- le processus de recrutement et de sélection dûment complété;
- la proposition des membres, faisant suite au comité de sélection du 27 juillet 2023, auquel ont participé la présidente et la vice-présidente de CPSSSU, un représentant du CUCI et 2 représentants de la DQÉPP;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : la nomination des personnes qui apparaissent sur la liste déposée au conseil d'administration pour l'accomplissement d'un mandat de trois (3) ans.

9.2.2 Politique sur la gestion intégrée de portefeuille de projets

RÉSOLUTION : CA-7334 – 2023-08-24

Relative à la Politique sur la gestion intégrée de portefeuille de projets

CONSIDÉRANT :

- le besoin d'améliorer la gestion de la capacité organisationnelle pour la réalisation des projets;
- les travaux réalisés en concertation avec l'ensemble des directions pour établir la politique;
- la recommandation du comité de direction;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : la Politique sur la gestion intégrée de portefeuille de projets du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

9.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services

Aucun point n'est présenté dans cette section.

9.4 Utiliser judicieusement les ressources

9.4.1 Registre des signataires autorisés RAMQ

RÉSOLUTION : CA-7335 – 2023-08-24

Relative au Registre des signataires autorisés RAMQ

CONSIDÉRANT :

- que la loi prévoit qu'il est nécessaire de nommer les personnes autorisées à attester l'exactitude des demandes de paiement qui sont soumises pour des services rendus par les professionnels;
- la création du CIUSSS de l'Estrie – CHUS et la mise en place de la nouvelle structure;
- que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS doit réviser la liste des signataires et établir la mise à jour du « Registre des signataires autorisés pour un établissement du réseau de la santé », document exigé par la RAMQ;
- la recommandation de la directrice des services professionnels;
- la responsabilité du conseil d'administration de nommer les personnes autorisées;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'AJOUTER : le nom des personnes listées au tableau au registre des signataires autorisés du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, incluant les ajouts d'installations pour certaines signataires autorisées actuels.

Il est proposé de poursuivre les travaux pour assurer de maintenir la liste à jour et de s'assurer qu'un processus soit mis en place qui permettra non seulement les ajouts, mais qui assurera également, d'une manière systématique, les retraits.

9.4.2 Remplacement du système de gestion des services informatiques et technologiques

RÉSOLUTION : CA-7336 – 2023-08-24

Relative au remplacement du système de gestion des services informatiques et technologiques

CONSIDÉRANT :

- que le système de gestion des services informatiques et technologiques de la Direction des ressources informationnelles et des technologies est grandement désuet et doit être remplacé à court terme;
- que le secteur TI et le secteur GBM nécessitent une harmonisation de leurs pratiques et outils;
- qu'un outil infonuagique moderne est essentiel à la DRIT afin de lui permettre de soutenir l'organisation dans la réalisation de sa mission;
- que les lois d'approvisionnement ont été respectées lors du processus d'appel d'offres;
- l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'AUTORISER : la signature d'un contrat d'une durée de cinq (5) ans pour un montant total de 4 196 270 $ pour le remplacement du système de gestion des services informatiques et technologiques.

Un changement est apporté à la page 2 de la fiche de présentation, nous devrions y lire : advenant que l'enveloppe du plan de modernisation technologique ne se poursuive pas au-delà des années 1 et 2, l'enveloppe d'investissements en ressources informationnelles sera utilisée pour financer ce contrat de service.

9.4.3 Autorisation pour l'engagement financier d'un contrat de service en ressource intermédiaire de 16 places SAPA

RÉSOLUTION : CA-7337 – 2023-08-24

Relative à l'autorisation pour l'engagement financier d'un contrat de service en ressource intermédiaire de 16 places SAPA

CONSIDÉRANT :

- que les lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics (section 13, article 18) exigent une résolution du conseil d'administration avant que ne débute le processus de négociation pour tout contrat d'une valeur supérieure à 4 millions de dollars canadiens;
- qu'il est essentiel de conclure un contrat de service pour couvrir l'hébergement de nos usagers;
- qu'il et dans l'intérêt des usagers et de l'établissement d'assurer le maintien des opérations des ressources ciblées par cette transformation;
- que le processus contractuel a été respecté au sens de la loi;
- l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;

- l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'AUTORISER: la publication d'un appel d'offres pour la sollicitation d'un contrat de service pour une ressource intermédiaire d'une durée initiale de dix (10) ans avec une option de renouvellement de cinq (5) ans additionnels pour une valeur totale estimée à environ 14,6 millions de dollars sur une période de quinze (15) ans.

9.4.4 Autorisation pour l'engagement financier d'un contrat de service en ressource intermédiaire de 20 places en santé mentale

RÉSOLUTION : CA-7338 – 2023-08-24

Relative à l'autorisation pour l'engagement financier d'un contrat de service en ressource intermédiaire de 20 places en santé mentale

CONSIDÉRANT :

- que les lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics (section 13, article 18) exigent une résolution du conseil d'administration avant que ne débute le processus de désignation pour tout contrat d'une valeur supérieure à 4 millions de dollars canadiens;
- qu'il est essentiel de conclure un contrat de service pour couvrir l'hébergement de nos usagers;
- qu'il est dans l'intérêt des usagers et de l'établissement d'assurer le maintien des opérations des ressources ciblées par cette transformation;
- que le processus contractuel a été respecté au sens de la loi;
- l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'AUTORISER : la publication d'un appel d'offres pour la sollicitation d'un contrat de service pour une ressource intermédiaire d'une durée initiale de dix (10) ans avec une option de renouvellement de cinq (5) ans additionnels pour une valeur totale estimée à environ 19,7 millions de dollars sur une période de quinze (15) ans.

9.4.5 Demande d'autorisation d'emprunt (septembre 2023 à septembre 2024)

RÉSOLUTION : CA-7339 – 2023-08-24

Relative à la demande d'autorisation d'emprunt (septembre 2023 à septembre 2024)

CONSIDÉRANT :

- qu'un emprunt est nécessaire pour couvrir les besoins de liquidité du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke jusqu'au 12 septembre 2024;
- que notre autorisation d'emprunt actuelle sera échue le 13 septembre 2023;
- que notre déficit cumulé au 31 mars 2023 est de 43 182 017 $;

- que les prévisions budgétaires à P3 pour l'année 2023-2024 visent l'équilibre budgétaire;
- que notre budget de caisse prévoit un besoin de liquidité variant jusqu'à 511 200 000 $;
- l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'AUTORISER : une demande d'autorisation d'emprunt maximale de 511 200 000 $ au ministère de la Santé et de Services sociaux, renouvelable et valide jusqu'au 12 septembre 2024.

9.4.6 Ouverture d'un nouveau compte Desjardins

RÉSOLUTION : CA-7340 – 2023-08-24

Relative à l'ouverture d'un nouveau compte Desjardins

CONSIDÉRANT :

- que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS souhaite ouvrir un nouveau compte bancaire auprès de la caisse Desjardins des Deux-Rivières de Sherbrooke dédié aux paiements par internet;
- que les signataires autorisés soient les mêmes pour l'ensemble de tous les comptes détenus par le CIUSSS de l'Estrie – CHUS;
- que deux signatures soient toujours obligatoires parmi les signataires autorisés;
- que les signataires autorisés soient :
  - a) Président-directeur général;
  - b) Présidente-directrice générale adjointe;
  - c) Directrice des ressources financières;
  - d) Directeur adjoint des ressources financières;
  - e) Directrice générale adjointe au programme de santé physique générale et spécialisée;
  - f) Directrice générale adjointe aux programmes sociaux et de réadaptation.
- l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'information et la documentation mises à la disposition des membres du conseil d'administration;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'AUTORISER : l'ouverture d'un nouveau compte Desjardins et que les signataires autorisés soient :

a) Président-directeur général;
b) Présidente-directrice générale adjointe;
c) Directrice des ressources financières;
d) Directeur adjoint des ressources financières;
e) Directrice générale adjointe au programme de santé physique générale et spécialisée;
f) Directrice générale adjointe aux programmes sociaux et de réadaptation.

9.4.7 Mise à jour des signataires autorisés au fonds de financement

RÉSOLUTION : CA-7341 – 2023-08-24

Relative à la mise à jour des signataires autorisés au fonds de financement

CONSIDÉRANT :

- que le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (« l'Emprunteur ») a, en vertu de sa résolution numéro CA-4161 – 2020-05-25 du 25 mai 2020, autorisé la mise en place d'une marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
- que l'Emprunteur a obtenu toutes les autorisations requises pour mettre en place cette marge de crédit et pour réaliser les emprunts prévus à cette résolution;
- que l'Emprunteur souhaite modifier la résolution précitée concernant les personnes autorisées à conclure et signer les documents requis pour effectuer les emprunts par marge de crédit au nom de l'Emprunteur;
- l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE RECOMMANDER : la modification de la résolution numéro CA-4161 – 2020-05-25 du 25 mai 202 autorisant la mise en place d'une marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, par le remplacement du 4e alinéa du dispositif par les alinéa suivants :

« 4. QUE 1) le Président-directeur général, 2) la Présidente-directrice générale adjointe, 3) la Directrice des ressources financières, 4) le Directeur adjoint des ressources financières, 5) la Directrice générale adjointe – Programmes santé physique générale et spécialisée ou 6) la Directrice générale adjointe – Programmes sociaux et de réadaptation de l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissants conjointement, soit autorisé, pour et au nom de l'Emprunteur, à signer toute convention de marge de crédit, à consentir à tout ajout ou modification, à cette convention, non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes et à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux emprunts par marge de crédit;

5. QU'en plus des dirigeants autorisés au paragraphe précédent, 1) la Coordonnatrice – Gestion des ressources financières, 2) la Chef de service – Comptabilité financière, ou 3) les spécialistes en procédés administratifs du service de la comptabilité financière de l'Emprunteur, soient autorisés, pour et au nom de l'Emprunteur, à signer en vertu du présent régime d'emprunts toute confirmation de transaction nécessaire pour conclure un emprunt par marge de crédit ou effectuer un remboursement sur cette marge;

Et que toutes les dispositions de la résolution CA-4161 – 2020-05-25 du 25 mai 2020 demeurent valides, sauf dans la mesure où elles sont modifiées par les dispositions des présentes (mise à jour de la liste des signataires et des personnes autorisées à confirmer les transactions nécessaires).

9.4.8 Résultats financiers à la période 3 et rapport trimestriel AS-617

RÉSOLUTION : CA-7342 – 2023-08-24

Relative aux résultats financiers à la période 3 et rapport trimestriel AS-617

CONSIDÉRANT :

- que les obligations devant être respectées par l'établissement, découlant de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001);
- que selon le Manuel de gestion financière publié par le ministère de la Santé et des Services sociaux, la définition d'équilibre budgétaire tient compte de tous les fonds, le cas échéant : le fonds d'exploitation et le fonds d'immobilisations;
- que l'article 284 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S 4.2) oblige le président-directeur général à présenter au conseil d'administration de l'établissement des prévisions budgétaires de dépenses et de revenus en équilibre;
- l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du Comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : le rapport trimestriel AS-614 2023-2024 à la période 03 du Centre intégré universitaire de santé et de service sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CIUSSS de l'Estrie – CHUS), comme présenté, soit un rapport se traduisant par une prévision de résultats combinés du fond d'exploitation et du fonds d'immobilisations au montant de 0 $, respectant l'équilibre budgétaire.

D'AUTORISER : le président du conseil d'administration et le président-directeur général à signer tous documents afférents à l'exécution des présentes.

9.5 Intégrer la mission universitaire

Aucun point n'est présenté dans cette section.

10.0 Divers

Aucun autre sujet n'est ajouté.

11.0 Huis clos

Les invités doivent quitter la salle pour ce point à l'ordre du jour, à l'exception de Mmes Pascale Bélisle, Karine Duchaineau, Annie Boisvert, Dr Mario Viens et des trois stagiaires originaires de la France dans le programme de formation de Directeur d'hôpital.

En respect à Loi d'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels, de même qu'en s'appuyant sur le règlement de régie interne du conseil d'administration à l'article 10.1, dans le but d'éviter préjudice à une personne et/ou à un professionnel, les sujets suivants sont traités à huis clos.

11.1 Rapport annuel sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services 2022-2023

Le rapport annuel est déposé pour adoption. Une présentation en détail sera faite à la séance d'information annuelle le 2 novembre prochain par la commissaire aux plaintes et à la qualité des services.

RÉSOLUTION : CA-7343 – 2023-08-24

Relative au Rapport annuel sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services 2022-2023

CONSIDÉRANT :

- que le conseil d'administration est notamment responsable de s'assurer de la qualité des services, du respect des droits des usagers et du traitement diligent de leurs plaintes;
- la responsabilité du conseil d'administration envers le ministre de la Santé et des Services sociaux;
- l'analyse réalisée et la recommandation favorable des membres du comité de vigilance et de la qualité;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : le Rapport annuel 2022-2023 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services.

11.2 Renouvellement des contrats avec deux cliniques médicales spécialisées

Mesdames Robin Marie Coleman, présidente-directrice générale adjointe et Annie Boisvert, directrice générale adjointe au programme santé physique générale et spécialisée, donnent des précisions pour le renouvellement des contrats avec deux cliniques médicales spécialisées.

Après questions et commentaires, la résolution est adoptée.

RÉSOLUTION : CA-7344 – 2023-08-24

Relative au renouvellement des contrats avec deux cliniques médicales spécialisées

CONSIDÉRANT :

- que depuis 2020, le CIUSSS de l'Estrie – CHUS délocalise des chirurgies ambulatoires dans trois cliniques médicales spécialisées (CMS) en lien avec l'Article 108;
- que l'orientation ministérielle est de maintenir et de poursuivre pour une période indéterminée ce type de collaboration, permettant même une bonification afin de permettre de nouveaux types de chirurgies;
- que cette collaboration permet l'atteinte des cibles chirurgicales;
- que deux ententes viennent à échéance le 31 août 2023;
- la recommandation favorable à l'AMP de poursuivre le processus contractuel avec le CMS Dre Olivier;
- l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'AUTORISER : le président-directeur général à signer les contrats suivants avec les cliniques médicales spécialisées :

- CMS Dre Olivier, à Bromont, d'une durée de trois (3) ans fermes avec deux (2) années d'option d'une valeur de 6,7 millions de dollars pour l'ophtalmologie;

- CMS Services chirurgicaux des Cantons, à Sherbrooke, d'une durée de trois (3) ans fermes avec deux (2) années d'option d'une valeur de 7,2 millions de dollars pour de multiples spécialités en chirurgie d'un jour sous anesthésie locale et générale.

11.3 Cadres supérieurs

11.3.1 Cumul de fonctions de Dre Édith Grégoire à titre de directrice adjointe des services professionnels

Docteur Mario Viens, directeur des services professionnels, précise les raisons pour lesquelles Dre Édith Grégoire a accepté le cumul de fonctions.

La résolution suivante est adoptée.

RÉSOLUTION : CA-7345 – 2023-08-24

Relative au cumul de fonctions de Dre Édith Grégoire à titre de directrice adjointe des services professionnels

CONSIDÉRANT :

- qu'il y a présentement 3 postes de directeurs adjoints vacants au sein de la direction des services professionnels;
- qu'aucune candidature n'a été reçue lors de la période d'affichage du 14 au 27 juin 2023;
- que les tâches des postes vacants sont réparties entre Dre Édith Grégoire et Dr Mario Viens depuis le 9 juin 2023;
- que Dre Édith Grégoire détient un poste de cadre supérieur à temps complet au sein de la direction des services professionnels et qu'elle est employée du CIUSSS de l'Estrie – CHUS et non en prêt de service;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'AUTORISER : Le cumul de fonctions de Dre Édith Grégoire à titre de directrice adjointe des services professionnels.

11.4 Bloc opératoire à l'Hôpital Fleurimont – État de situation

Madame Annie Boisvert et Dr Mario Viens dressent un bilan de l'état de situation au bloc opératoire au CHUS - Hôpital Fleurimont.

11.5 Urgence de Brome-Missisquoi-Perkins – État de situation

Madame Boisvert et Docteur Viens font état de la situation à l'urgence de Brome-Missisquoi-Perkins.

12.0 Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 30

_____ _____

Jacques Fortier, président Robin Marie Coleman, secrétaire